



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **18 juin 2018**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

Crédit d'engagement de 250 000 F, pour la création d'un seuil et d'un plateau surélevé et renouvellement du revêtement des trottoirs, chemin de la Blonde

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

De réaliser les travaux relatifs à la création d'un seuil et d'un plateau surélevé, ainsi que le renouvellement du revêtement des trottoirs, au chemin de la Blonde.

-D'ouvrir au maire un crédit de 250 000 F destiné à ces travaux selon le devis du 13 avril 2018 ci-joint, se décomposant comme suit :

Coût des travaux 160 473 F
Marquages et signalisation 4 308 F
Honoraires 52 844 F
Frais divers et imprévus 19 386 F

Total TTC : 237 011 F arrondi à 250 000 F.

-De comptabiliser la dépense de 250 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

-D'amortir la dépense de 250 000 F, en 30 ans la première fois en 2019.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 7 septembre 2018.

Vandœuvres, le 27 juin 2018

La présidente du Conseil municipal
Catherine PICTET